

Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques

Section départementale des Pyrénées Orientales Association Reconnue d'Utilité Publique Depuis 1968

BULLETIN DE VOTE Assemblée Générale du 17 novembre 2021

Perpignan, le 10/10/2021.

Vote des résolutions

RÉSOLUTIONS	Pour	Contre	Abst ou nul
Résolution 1 : Rapport moral de la Présidente			
Résolution 2 : Rapport d'activités par le Secrétaire Adjoint			
Résolution 3 : Les comptes de l'exercice 2020. L'assemblée générale présentielle du 17/11/2021 de l'AMOPA 66, après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2020, Vu le rapport du Trésorier et du Commissaire aux Comptes, Approuve les comptes tels qu'ils sont présentés. Approuve également le compte des emplois des ressources.			
Résolution 4 : Quitus L'assemblée générale présentielle du 17/11/2021 de l'AMOPA 66 donne quitus entier et sans réserve - au Trésorier départemental, - à la Présidente départementale de l'exécution de leurs gestions pour le dit exercice de l'année 2020.			
Observations ou questions particulières :			

Réf : AMOPA 2021 / 2-ASSEMBLÉES GÉNÉRALES /A.G.2021 / 2021-11-17 – BULLETIN DE VOTE.doc – mise à jour 19/10/2021 17:51

Présidente Départementale : Cécile BRENNAN-SARDOU. - Courriel Présidente : presidente@amopa66.fr